

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien

**De :** Thierry Lachaume <mr.mmelachaume@gmail.com>

**Date :** 01/12/2022 10:01

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je suis **POUR** le projet éolien.

En effet, face à l'urgence climatique et aux divers conflits mondiaux, il faut s'orienter vers des énergies que NOUS pouvons produire sur notre territoire. Plusieurs communes de France ont déjà franchi le pas et investi (avec certains de leurs administrés) dans les énergies renouvelables pour le bien commun.

Tout comme le photovoltaïque, il est grand temps de développer ces énergies.

Alors OUI, ce n'est peut-être pas très "joli" dans le paysage mais il faut savoir ce que l'on veut !

De l'électricité ? du chauffage ? Que ceux qui sont CONTRE le projet éolien proposent de meilleures solutions, qui ne polluent pas, qui passent inaperçus dans le paysage, qui ne fassent pas de bruit.....

Ce sont bien leurs exigences ?

Ces quelques personnes qui ont vécu à Paris et se croient investies d'une mission, contestent pour leur intérêt personnel, ou plutôt, sont convaincues de l'intérêt commun !

En clair, après analyse de leurs revendications, il faut donc produire de l'électricité avec son vélo ! Voilà un moyen très écologique !

Bref, quand cet hiver, il y aura des coupures de courant, elles seront les premières à râler et critiquer l'inaction du gouvernement.

NB : L'hydraulique a démontré cet été, avec l'assèchement des rivières, que c'était une mauvaise solution.

Cordialement

Christine LACHAUME

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien Bords de Charente (opposition au projet)

**De :** gery lepoutre <gery.lepoutre@gmail.com>

**Date :** 01/12/2022 10:12

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

Monsieur

Opposition à ce projet

Par ce message je souhaite alerter sur les conséquences sur la santé humaine et animale de la prolifération des implantations des zones industrielles éoliennes.

Infrasons, courants vagabonds, effets stroboscopiques, acouphènes.

Pertes de productions laitières, décès des animaux etc.

Je vous joins un dossier sur ce sujet

et je recommande la lecture du livre "Le prix du vent" de Sioux Berger édition du Rocher.

Géry Lepoutre

Le Beauquet

16260 Chasseneuil sur Bonnieure

— Pièces jointes : —

---

synthese\_santé\_aisne\_250\_ICPE\_2022\_V2 (1).pdf

30 octets

# **RAPPORT DE SYNTHESE DES RECLAMATIONS ICPE DE L' AISNE DEPOSEES PAR SOS DANGER EOLIEN**

JL REMOUIT – V BERNARDEAU novembre 2022

## **RESUME ET CONCLUSIONS**

La présente a pour objet de présenter les résultats d'une enquête santé sur les effets des parcs éoliens réalisée par l'association française SOS Danger Eolien dans le département de l'Aisne.

Les ICPE, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dont font partie les parcs éoliens sont encadrés spécifiquement par la législation. Un rappel du cadre est précisé en début de note. Après avoir développé l'enquête ICPE sur une zone géographique autour de la ville de Marle, l'association a déposé 250 réclamations à la Préfecture du lieu qui a donné suite à un examen des cas par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Celle-ci a trié les symptômes en trois classes, le syndrome éolien que nous avons appelé neurologique, les tumeurs et cancers, les effets endocrinologiques auxquels nous avons ajouté les effets cardiaques observés. L'ARS n'a estimé que seul le syndrome éolien était pertinent compte tenu

du nombre d'occurrences. Il n'en reste pas moins que nous montrons qu'au delà la proportion de malades qui, par peur, n'osent pas signer de réclamation, au-delà la proportion de population échantillonnée, nous concluons que pour les villages les plus impactés la proportion de malades dépasse 60% de la population.

## Rappel du cadre légal

Les ICPE, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dont font partie les parcs éoliens sont encadrés spécifiquement par la législation française. Elles peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement. Il s'agit d'articles du Code de l'Environnement, du Code du Patrimoine, du Code de l'Energie et en particulier, pour la santé des études d'impact telles que définies dans l'article R.122-5 II du Code de l'environnement. Ce dernier précise qu'une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet est requise, tout comme une analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents sur l'environnement, en particulier sur la santé.

**Si le Code de l'environnement fixe le cadre réglementaire et les objectifs à atteindre, la circulaire du 9 août 2013 propose les outils méthodologiques pour répondre à ces exigences réglementaires.**

« Ainsi, dans le cadre d'une étude d'impact, la circulaire du 9 août 2013 préconise que pour les installations classées soumises à autorisation (à l'exception des installations classées d'élevage pour lesquelles la méthodologie reste celle préconisée par la circulaire du 19 octobre 2006), la démarche d'analyse et de gestion environnementale des risques sanitaires chroniques s'appuie sur deux outils complémentaires : l'interprétation de l'état des milieux (IEM) et l'évaluation des risques sanitaires (ERS).

L'interprétation de l'état des milieux (IEM) se base sur des mesures dans l'environnement du site et apporte des informations complémentaires à l'évaluation des risques sanitaires (ERS). Elle permet d'évaluer la compatibilité de l'état des milieux (air, eau, sol) autour de l'installation avec les usages constatés. L'IEM dresse un diagnostic de la situation de l'environnement du site à un instant précis ;

L'évaluation des risques sanitaires (ERS) se base quant à elle, sur les émissions actuelles et futures de l'installation. Elle permet de hiérarchiser les différentes substances émises par le site, leurs sources et les voies d'exposition, en vue de définir des stratégies de prévention et de gestion spécifiques à chaque installation.

Ces deux outils s'intègrent dans une démarche plus large, appelée démarche intégrée d'évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires, qui est décrite dans le guide INERIS de 2013 « Évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires - démarche intégrée pour la gestion des émissions des substances chimiques par les installations classées ». Cette dernière se déroule en 4 grandes étapes :

Évaluation des émissions de l'installation : caractérisation des émissions et conformité au regard des prescriptions réglementaires et aux Meilleures Techniques Disponibles ;

Évaluation des enjeux et des voies d'exposition : schéma conceptuel décrivant les relations entre les sources de polluants, les milieux et vecteurs de transfert et les usages et populations exposés ;

Évaluation de l'état des milieux : état initial des milieux potentiellement impactés et dégradation attribuable à l'installation (si existante). Cette évaluation s'appuie sur la méthodologie IEM telle que décrite ci-dessus.

Évaluation prospective des risques sanitaires : calcul des risques attribuables aux émissions prévues pour les populations autour de l'installation. »

Source avril2022: <https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-et-gestion-des-risques-sanitaires-autour-dune-icpe-soumise-autorisation>

## Introduction

**Tous les auteurs des réclamations, sans exception, déclarent que leurs symptômes sont apparus après la mise en route des parcs éoliens.**

Madame Valérie Bernardeau a conduit le recueil pendant les années 2021 et 2022 de plus de 250 réclamations ICPE et les a communiquées en recommandé avec AR à la préfecture de l'Aisne par lots de 50.

voir méthodologie :

<https://www.energieverite.com/post/modalites-de-reclamation-en-prefecturecontre-les-icpe-les-%C3%A9oliennes>

Parvenues à l'ARS des Hauts de France, deux services ont été saisis afin de les examiner, le service environnement et le service de veille sanitaire. Par la suite, l'association a adressé à la préfecture d'autres réclamations par paquet de 50 pour arriver à 250 à fin octobre 2022. Les 50 premières ont fait l'objet d'un article dans le blog d'Énergie et Vérité sous le titre « Les villages martyrs de l'Aisne ».

Une réunion de synthèse avec l'ARS des Hauts de France (Agence Régionale de Santé) s'est déroulée le 26 mai 2021 dans leurs locaux de Laon. Il nous a été indiqué que l'ARS avait examiné uniquement les 100 premières réclamations (lot 1 et lot 2) en raison des délais de réponse auxquels elle est contrainte. Ces 100 réclamations couvrent toutes le tiers nord du département de l'Aisne soit, statistiquement, 140 000 habitants et les villages concernés en représentent 17 000.

Le mode d'échantillonnage n'a rien de scientifique : les enquêteurs se présentent dans les maisons des villages à des heures qui ne sont pas forcément favorables. Si on ouvre, on demande si des gens sont malades des éoliennes, et dans le cas affirmatif s'ils veulent déposer une réclamation. Dans ce dernier cas, au moins la moitié des malades ne veut pas déposer par crainte.

Les villages les plus atteints dépassent 60% de malades.

Le lot 5 manque en raison du fait que l'avocat n'a pas retourné le dossier à ce jour.

L'ARS a donc divisé les 100 malades en trois groupes de maladies ou de symptômes, celui des pathologies cancéreuses, celui des pathologies non cancéreuses (comme la thyroïde ou les eczémas) et celui du syndrome dit éolien. Les deux premiers ont été exclus des conclusions en raison de leur non représentativité tandis que le troisième, le syndrome éolien (que nous avons classé dans les signes neurologiques dans les tableaux), se révèle à leurs yeux significatif. Par conséquent il nous ont indiqué qu'ils allaient recommander, dans leur note qui doit être validée et signée par le DG, le lancement d'une étude épidémiologique.

Un article concernant le lot 1 est paru sur le blog d'Énergie et Vérité en 2021 :

<https://www.energieverite.com/post/1-%C3%A9olien-la-sant%C3%A9-et-les-villages-martyrs-de-l-aisne>

En réalité cette étude épidémiologique (RIBEolh) a déjà commencé dans le cadre du projet de recherche CIBELIUS. Elle ne concerne que les effets auditifs et sortira (peut-être) en 2025.

## Statistiques d'échantillonnage

Pour comprendre l'intérêt de ces réclamations nous allons évaluer la proportion de population

impliquée.

L'échantillonnage s'est fait dans un rayon de 25 km autour de Marle soit 1962 km<sup>2</sup>. Cela représente 26 % de la superficie du département de l'Aisne, 7362 km<sup>2</sup> qui comportait 530 000 habitants en 2019.

## Résultats des réclamations ICPE déposées en Préfecture

### Classement des déclarations

Les déclarations de symptôme(s) des malades ont été classés en neurologiques, c'est à dire tous les effets auditifs directs liés à l'oreille, en effets tumoraux et cancéreux, puis enfin en effets endocriniens. Les questions cardiaques ont été regroupées à part.

Les explications et hypothèses sur les causes des symptômes sont développées dans la suite.

### Valeur des statistiques

La somme des habitants des villages cités forme un ensemble de 19 000 personnes pour les quatre lots pris en compte soit 200 cas. Mais toute la population n'a pas été interrogée, les enquêteurs se concentrant sur les villages inondés d'éoliennes étant entendu que certaines zones en sont dépourvues.

Parmi les domiciles qui se sont ouverts, la proportion de maisons ayant des malades se trouve comprise entre 20 et 60%, beaucoup d'entre eux ne sachant pas que leurs ennuis de santé viennent des éoliennes. Parmi eux, seuls 50% acceptaient de signer une réclamation, les autres, tenus par la peur, le refusaient ce qui porte à 400 les malades répertoriés.

Ainsi, dans certains villages, les enquêteurs ont pu parler de rues entières de malades plus ou moins gravement atteints comme à Montcornet ou Dizy-le-Gros ou Thiernu.

Par conséquent, si l'on fait le ratio des 400 malades répertoriés pour 19000 habitants on obtient un ratio de 2% de malades. Mais, comme indiqué précédemment tout le territoire n'a pas été sondé dans son entièreté. La partie sondée ne dépasse pas 5%.

Ainsi, on obtient à minima 20 % de la population subissant les effets des éoliennes, certains effets comme les effets acoustiques étant réversibles, d'autres étant irréversibles comme le groupe des tumeurs/cancers ou le groupe cardiaque, d'autres enfin, comme les effets endocriniens, se trouvant à cheval, selon les cas, entre réversibilité et irréversibilité.

**Mais pour certains villages entourés d'une centaine d'éoliennes (15 parcs) des taux de 60% de malades ont pourraient être suspectés sur la base des taux d'échantillonnage déclarés.**

Dans le tableau de synthèse présenté ci-après, on remarquera que la somme des symptômes pour un lot n'est pas 50. Cela est dû au fait qu'un malade présente plusieurs affections simultanées,

statistiquement environ trois.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE TRIÉ PAR SYMPTÔME

Symptômes	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Total
<b>Neurologie/Syndrome</b>						519
Douleurs auriculaires		1				1
Acouphènes	21	23	20	24		88
Migraines	26	22	31	28		107
Nausées	7	6	4	5		22
Vertiges	17	15	16	15		63
Insomnies	35	36	33	27		131
Otite		2				2
Vue (troubles)	2	2	1	4		9
Stress oxydatif		1				1
Nervosité/Irritabilité	9	7	4	3		23
Palpitations		2				2
Dérangement (insupportable)	13	7	12	7		39
Perte (relative) d'audition	4	2				6
Vomissements	1	1		1		3
Hyper acousmie		1				1
Effets stroboscopiques	1	1		1		3
Flash	6	2		1		9
Psoriasis	2					2
Sang dans les oreilles	1					1
Troubles de respiration	2		1			3
Douleurs d'oreilles	2			1		3
Douleurs musculaires	2					2
Démangeaisons	1		1	1		3
Tremblement des membres			1			1
<b>Cardiologie</b>						42
Tachycardie	6	8	5	7		26
Arythmie cardiaque	1		1			2
Hypertension	2		1	3		6
Troubles cardiaques	1	2	3			6

Coeur stens pontage		2		1		3
Tension		2				2
Crise cardiaque		1				1
Circulation sanguine	4	3	1	2		10
AVC	1	2				3
Hypertension		1				1
<b>Cancers et Tumeurs</b>						<b>44</b>
Eczéma	2	4	2	1		9
Eczéma géant	2	4				6
Cancers non déterminés	2	3	6	2		13
Lymphomes		3				3
Cancer prostate		1				1
Cancer plèvre		1				1
Mélanome		1				1
Alzheimer		1				1
Tumeur cerveau		1				1
Carcinome méningé	1					1
Cancer canal cholédoque	1					1
Cancer du rein			1	1		2
Cancer thyroïde			1			1
Cancer estomac			1			1
Cancer utérus			1			1
Rectocolite				1		1
<b>Endocrinologie</b>						<b>32</b>
Maladie de Crohn		1				1
Estomac/Intestins (douleurs)	2	3	1			6
(Poly)Arthrite	7	7		2		16
Algolistrophie		1				1
Thyroïde (dérèglement)	4	2	1			7
Épilepsie		1				1
<b>Divers</b>						<b>2</b>
Déchirure du poumon	2					2

**Note de lecture du tableau des symptômes :**

Il faut comprendre qu'une réclamation, généralement faite par une seule personne, il arrive qu'elle contienne dans quelques rares cas la famille qui a alors été dénombrée. Enfin, une même personne subit plusieurs effets et présente plusieurs symptômes. Il peut donc arriver que le total des réclamations ne soit pas le total des personnes.

**Liste des villages concernés**

Village	Code postal	Pop 2019	Malades lot 1	Malades lot 2	Malades lot 3	Malades lot 4	Malades lot 5	Tot
Agnicourt et Seych.	02340	182	1	2				3
Attilly	02490	354				1		1
Autremencourt	02250	173	9		1			10
Beaurevoir	02110	1433				2		2
Berlancourt					1			1
Chaurse	02340	544		2				2
Chatillon les Sons	02270	84	2		2			4
Cuirieux	02350	156			3			3
Dizy le Gros	02340	730	4	8		3		15
Ebouleau	02350	195			1			1
Erlon	02250	287	6			2		8
Fontaine les Vervins	02140	932		1				1
Gizy	02350	664		1				1
Grandlup et Fay	02350	287		1				1
Housset	02250	160	1					1
Iron	02510	225		1				1
Jeancourt	02490	264				4		4
La Neuville Bosmont	02250	187	1					1
Lappion						1		1
La Ville aux Bois les	02340	198		2				2
Le Hérie la Viéville	02120	209			2	8		10
Lemé	02140	420	1	7	4	1		13
Le Thuel	02340	158			3			3
Machecourt	02350	121			6	3		9
Macquigny	02450	366		1				1
Marcy sous Marle	02250	201		2	5			7
Marle	02250	2235	3	4	4	9		20
Mazinghien	59360	305				1		1
Monceau le Neuf et F	02270	324			2	1		3

Monceau sur Oise	02120	127				1		1
Montcornet	02340	1324	4					4
Mont d'Origny	02390	831		2	1			3
Montigny sous Marle	02250	67	3					3
Neuville lès Dorengts	02450	377		1				1
Origny Ste Benoit	02390	1670			1			1
Pierrepont	02600	347			3			3
Puisieux et Clanlieu	02120	311	4	1	3			8
Ribemont	02240	1937		5				5
Sains-Richaumont	02120	1057	2		5			7
Sons et Ronchère	02270	221	5					5
Tavaux et Pons.	02250	552	1	1				2
Thiernu	02250	114	1	2		8		11
Toulis et Attencourt	02250	121			1			1
Vadencourt	02120	529				3		3
Vigneux-Hocquet	02340	272		1				1
Villers le Sec	02240	252		3				3
Villers lès Guises	02120	162				1		1
Voulpaix	02140	356				1		1
Voyenne	02250	312	2					2

### Tri des villages les plus impactés (malades déclarés >5%)

Village	Malades	Population 2019	%
Thiernu	11	114	10
Machecourt	9	121	7
Autremencourt	10	173	6
Chatillon les Sons	4	84	5
La Hérie La Viéville	10	209	5

On voit des différences significatives de l'impact des parcs éoliens sur l'état sanitaire des villages entre eux. Il est dû d'abord à des variations dans le taux d'échantillonnage (ouverture aléatoire des domiciles pendant les enquêtes), à des variations dans l'exposition au nombre de parcs voisins voir éloignés (infrasons), à l'exposition aux vents dominants et à la nature géologique des terrains sous-jacents.

On peut cependant s'appuyer sur les villages les plus impactés pour évaluer les dangers de ces expositions et les risques sanitaires qui en découlent.

L'association SOS Danger Éolien considère que 50 % des malades déclarés n'ont pas voulu signer de réclamation ICPE (certains même ayant signé se sont repris pour faire annuler leur déclaration). Elle considère que le taux d'échantillonnage de cette enquête pour les petits villages (le taux de visite, c'est à dire le coup de sonnette, puis le aux d'ouverture de porte) ne dépasse pas un pour trois domiciles.

Cela nous donne pour un village de 100 domiciles (soit statistiquement 240 habitants) 33 portes ouvertes et 80 habitants interrogés. Sur la base de 10% de malades déclarés dans le village le plus atteints (ici il s'agit de Thiernu) nous pouvons en déduire le taux de malades de la population plus ou moins gravement atteints susceptibles d'affirmer que leurs symptômes se sont déclarés APRES l'arrivée des éoliennes.

Ainsi, sur la base de 11 malades ayant déposé plainte à Thiernu, nous aurions 22 malades identifiés et en tenant compte de l'échantillonnage, 66 malades potentiels pour 114 habitants soit 58% de la population.

Ce chiffre d'une capacité d'atteinte sanitaire à 60 % de la population n'est pas loin de l'intuition ressentie des enquêteurs de SOS Danger Éolien qui estiment que ce pourcentage peut, dans certains villages « favorables » parce que très exposés, dépasser 70%.

Comment se fait-il que d'autres alertes n'aient pu encore avoir vu le jour?

Pour les questions relatives à la vie de tous les jours, beaucoup ne pensent pas qu'ils sont malades ne consultent pas et considèrent que ça va passer. Les voisins n'en parlent pas entre eux par discrétion et une omerta objective règne dans ces villages ayant adopté un ou plusieurs parcs éoliens où les pro et contre l'éolien se trouvent face à face dans un ente soi risqué à tous points de vue.

## Commentaires

Les effets des éoliennes sur la santé sont dus à la permanence de l'exposition : dans un ménage où la femme ne travaille pas, le mari est souvent épargné.

On a un bloc de symptômes neurologiques dont l'oreille est à l'origine et donc l'acoustique audible et inaudible : il s'agit des acouphènes, migraines, vertiges et insomnies qui sont liés.

Ils dépendent du sens du vent par rapport aux parcs éoliens d'origine et de sa puissance.

Les autres effets sont divers et souvent méconnus. La fatigue, issue des insomnies fragilise la santé des patients et les rendent sensibles aux autres agressions : les infrasons lointains, les effets électromagnétiques et électrostatiques ainsi que les courants vagabonds. Leurs effets combinés peuvent les rendre électrosensibles.

Les autres effets viennent de ces facteurs dont on donne quelques éléments d'explication. Ils sont modulés par les effets favorables de certains terrains géologiques : il s'agit des terrains conducteurs humides de type argilo-sableux. Mais on peut les trouver dans d'autres terrains (karstiques, voir granitiques) s'ils sont susceptibles dans les cours d'eau ou dans les failles de recueillir des éléments argilo-sableux déplacés: ils sont également conducteurs.

On peut aussi créer la table d'impact des éoliennes sur la santé en fonction de leur concentration autour d'un village en partant de 0 impact sans éoliennes à 100 avec 70 %.

Nous prendrons les parcs éoliens se situant dans un rayon de 6 km autour du village, soit la distance entre deux villages.

## TABLEAU D'IMPACT SANTE DES EOLIENNES SUR UNE POPULATION

Nombre d'éoliennes	Concentration /km2	% de malades	
0	0	0	
10	0,09	7	
20	0,18	14	
30	0,27	21	
40	0,35	28	
50	0,44	35	
60	0,53	42	
70	0,62	49	
80	0,71	56	
90	0,80	63	
100	0,88	70	

Voir :

<https://www.energieverite.com/post/clusters-et-regroupements-de-centrales-eoliennes>

## SYMPTÔMES ATTRIBUABLES AUX EOLIENNES

### *Évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires*

Petit rappel rapide des sources de pollution.

**Tous les auteurs des réclamations, sans exception, déclarent que leurs symptômes sont apparus après la mise en route des parcs éoliens.**

Les origines sont toutes connues :

#### **Les sons audibles 20 hz à 20 khz**

Selon leur puissance ils provoquent de la gêne, des insomnies, de la fatigue des pertes d'équilibre à partir des détériorations de l'oreille moyenne et interne avec apparition de sang puis des détériorations des organes annexes comme la vue avec des effets éventuellement irréversibles.

La puissance moyenne dans une fraction octave, n'est pas la seule origine, la puissance crête (comme un grincement d'engrenage de turbine) est bien plus agressive qu'une puissance moyenne.

#### **Les infrasons**

voir : <https://www.energieverite.com/post/les-effets-des-infrasons-produits-par-les-eoliennes>

Les infrasons produits par les éoliennes sont transmis à 30 % par l'atmosphère sous forme de vibration acoustique et à 70% par le sol sous forme de vibration sismique.

Les ondes possèdent deux composantes P comme compression (P comme pressure) avec une vibration dans le sens du déplacement et S pour cisaillement (S comme Shape) avec une vibration dans le sens perpendiculaire au sens de déplacement.

Les infrasons se répartissent dans le spectre en dessous de 20 hz jusqu'à 0,1 hz et forment des pics en certains point dépassant 120 dB en dessous de 1 hz.

Les ondes de compression font vibrer les cavités, boîte crânienne, poumons, utérus, vessie...

Les ondes de cisaillement s'attaquent aux membranes.

Ces infrasons sont produits par la vibration du mât (diapason) ou des pales.

### **Les courants vagabonds**

L'interconnexion de la terre des éoliennes par des nappes de cuivre permet d'égaliser leurs neutres respectifs. Cette disposition de l'interconnexion des terres est interdite pour l'interconnexion des bâtiments d'un site industriel en raison des risques d'incendie et des troubles dans les réseaux électriques de communication.

Ainsi, les potentiels de terre de chaque éolienne étant différent, leur interconnexion provoque des courants d'équilibrage qui s'échappent de l'ensemble par la zone du sol la moins résistante électriquement. D'où l'apparition de courants vagabonds qui approchant une habitation crée un champ de 50 hz polluant l'atmosphère de la maison avec les ondes acoustiques.

### **Divers**

On n'oubliera pas les sources de pollution des éoliennes dans l'air (le bisphénol) ou dans la nappe phréatiques (les fuites d'huile et autres liquides anti-incendie et calo-porteurs).

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique éoliennes  
**De :** Jean François DINHUT <jfdinhut@gmail.com>  
**Date :** 01/12/2022 13:33  
**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Bonjour,

vous trouverez ci-joint notre avis, totalement défavorable, mais argumenté, au projet éolien intitulé "Berges de la Charente".

Très sincèrement,  
jf et M Dinhut

— Pièces jointes : —

---

Projet éolien Berges de Charente.doc

30 octets

## **Projet éolien "Berges de la Charente"**

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet éolien "Berges de la Charente", je donne un avis défavorable pour les raisons qui suivent:

1°) Il est souhaitable que les agriculteurs puissent vivre de leur travail, et ne soient pas acculés à vendre leur instrument de travail afin de bénéficier de l'aumône de sociétés privées dont le seul but reste de faire du bénéfice. Le développement rural ne doit pas tolérer ce type de fonctionnement.

2°) Le nord de la Charente a déjà apporté une forte contribution dans le domaine de l'énergie éolienne et arrive à un point de saturation qui ne peut que dissuader les habitants d'accepter de nouveaux projets. Une juste répartition sur le territoire reste un point élémentaire de justice et de démocratie.

3°) Il convient également de reconnaître que la vue d'un paysage est un bien commun, et qu'il ne suffit pas de quelques réunions d'information très locales pour que l'ensemble des personnes impactées soient en accord avec un projet dont la nature et l'ampleur n'ont pas été élaborées avec leur participation.

Le résultat est que le projet proposé pour les Berges de la Charente est en contradiction avec les décisions politiques locales, tant au niveau municipal que départemental.

Le développement touristique tant défendu politiquement et économiquement sur le plan local souffrira forcément de l'intrusion de constructions dont la hauteur est sans commune mesure avec la végétation des berges de la Charente. Comment une étude sérieuse peut-elle justifier un impact paysager limité alors que tout un chacun peut constater que les nombreuses éoliennes déjà installées défigurent le paysage charentais, y compris la nuit, et dépassent de beaucoup la hauteur maximale des plus hauts arbres.

4°) Il faut bien ajouter que l'impact visuel entraînera forcément une diminution du patrimoine des habitants concernés. Pourquoi dans ce cas ne pas leur faire bénéficier des avantages tarifaires sur la consommation électrique du type de ceux des agents d'EdF?

M. et J.F. DINHUT

9 rue de la Vireloup  
16460 Saint Front

**Sujet :** [INTERNET] Observations Enquête Publique Aunac sur Charente, Chenon et Moutonneau

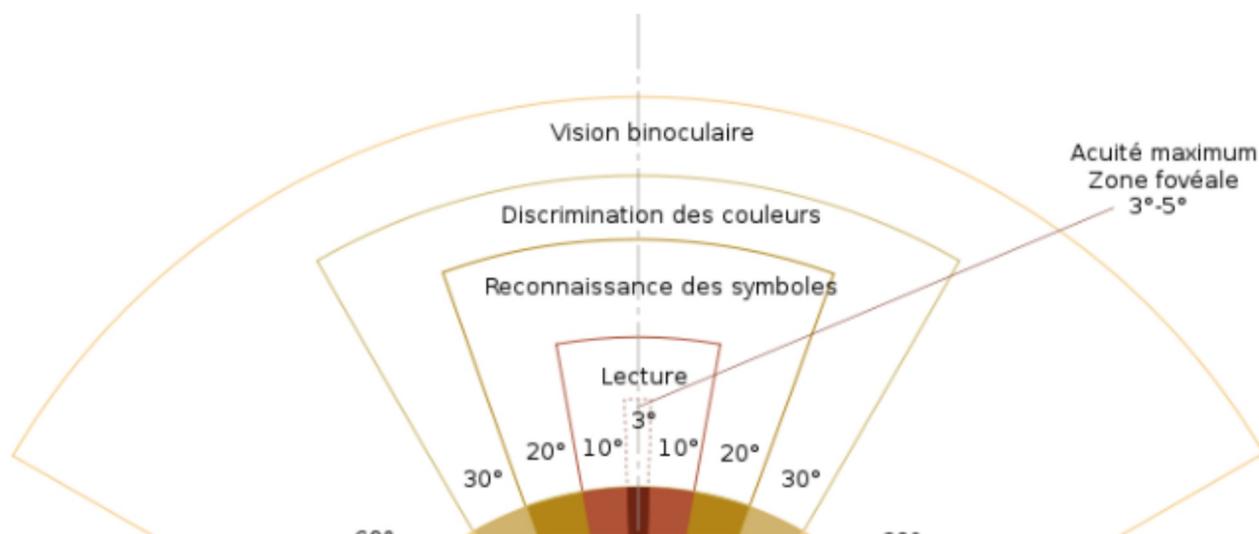
**De :** STOP EOLIEN 16 <stopeolien16@gmail.com>

**Date :** 01/12/2022 21:40

**Pour :** pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Nous sommes opposés à de projet éolien pour les raisons suivantes:

- ce projet a reçu un avis défavorable des élus d'Aunac et de Chenon.
- il ne respecte pas les règles édictées par les communautés du Ruffécois, du PLUI et du SCOT
- la région est hérissée d'un nombre important d'éoliennes, trop c'est trop. La zone d'étude comporterait à terme 208 éoliennes ....
- c'est une atteinte aux monuments historiques nombreux dans le secteur : Eglise de Lichères, Château de Bayers, etc....
- il menace de nombreuses espèces d'oiseaux:
  - busard cendré,
  - faucon crécerelle
  - busard saint Martin
  - l'oedicnème criard
  - milan noir
  - faucon émerillon
  - alouette lulu
- les éoliennes détruisent une quantité considérable d'insectes (Voir article Agrarheute en pièce-jointe)
- les élevages à proximité risquent de subir une mortalité plus élevée à cause de la proximité des aérogénérateurs, exemple dans les Hauts de France ( Voir pièce-jointe)
- ce projet trop près des habitations nécessite des bridages afin que le niveau de bruit ne dépasse pas les limites réglementaires: les riverains n'ont pas la possibilité de savoir si ces bridages seront réellement effectués.
- les machines sont implantées trop près des zones boisées, ce qui entraîne un risque de mortalité pour les chauves-souris. Les recommandations Eurobats ne sont pas respectées.
- ce projet contribue à l'artificialisation des sols (1 hectare environ d'après le dossier)
- les photomontages ne représentent pas l'impact visuel réel des éoliennes, ils sont conçus pour tromper le lecteur. Les photos ne représentent pas la vision humaine.
  - en observant un paysage, l'attention visuelle se concentre automatiquement sur les objets en mouvement comme les éoliennes parce-qu'ils peuvent représenter un danger.
  - Ci-dessous: champ visuel de l'oeil humain



Source Wikipédia

Bien que notre champ visuel s'étend sur 180 degrés, nos yeux voient de façon **optimale** uniquement dans un angle de **2 à 3 degrés** en partant du centre du champ, presque l'équivalent de nos deux pouces côte-à-côte lorsque nous les regardons à bout de bras. Loin du panorama donc ! Plus l'on s'éloigne de cette zone, appelée la **fovea**, plus les **couleurs s'évanouissent**. De même, des taches peuvent apparaître sur notre vision "hors-champ", et nous devons tenir compte de nos deux **angles morts** (un par oeil) à l'endroit où le nerf optique touche la rétine.

Les critères retenus par le bureau d'études sont les suivants:

- une qualité maximale
- une hauteur moyenne de 1,60 m à l'aide d'un trépied
- une prise de vue horizontale, également à l'aide d'un trépied
- un angle de vue proche de celui de l'oeil humain

Le dossier ne donne aucune explication sur le fonctionnement réel de l'oeil humain...

Les photomontages ne montrent pas ce qu'un humain voit réellement, il s'agit d'une tromperie monumentale ....

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de donner un avis défavorable à ce projet éolien.

Marcel Puygrenier  
Correspondant Stop Eolien 16

— Pièces jointes : 

---

Les éoliennes sont en partie responsables de la mort d'insectes.pdf 30 octets

Dans les Hauts-de-France, des éleveurs se disent victimes des éoliennes.pdf 30 octets

Agriculture et environnement

## Les éoliennes sont en partie responsables de la mort d'insectes



© Adobestock

Le vendredi 15/03/2019 - 14h05 ([7 commentaires](#))

**Les causes de la mort des insectes sont apparemment beaucoup plus complexes que ne le supposent de nombreux consommateurs et groupes environnementaux.**

Du moins, c'est ce que montre une étude récente de l'Institut allemand de recherche aérospatiale (DLR). Là, les auteurs arrivent à la conclusion que l'expansion massive des parcs éoliens est responsable d'une part considérable de la décimation de la [population d'insectes volants](#) depuis 1990.

Les parcs éoliens déciment non seulement les [insectes volants](#), mais l'impact des insectes sur les pales du rotor peut également réduire l'efficacité des systèmes jusqu'à 50%. La conclusion de l'étude DLR est donc que l'analyse de l'énergie éolienne depuis 1990 «montre une évolution préoccupante malgré les incertitudes existantes».

Dans un passé récent, de nombreuses [initiatives environnementales et citoyennes ont](#) presque exclusivement rendu l'[agriculture](#) «industrielle» moderne responsable de la mort d'insectes et du déclin de la population d'insectes. Cette approche doit au moins être reconsidérée à la lumière des résultats actuels de l'étude DLR.

### Pertes élevées d'insectes par les parcs éoliens



© Adobestock

Jusqu'à présent, on supposait que les [parcs éoliens](#) et les insectes ne se gêneraient pas. Comme le montre l'étude des scientifiques du Centre aérospatial allemand, il existe cependant un lien entre la [diminution des insectes volants](#) et l'augmentation des parcs éoliens.

L'hypothèse selon laquelle les [insectes](#) volants se déplacent presque exclusivement en dehors de la plage de la plupart des rotors éoliens est, selon les conclusions des chercheurs, tout aussi inexacte que l'hypothèse selon laquelle

les insectes ne volent pas à des vitesses de vent élevées.

En outre, des pertes d'efficacité allant jusqu'à 50% dans les éoliennes sont une conséquence directe des pales de rotor sales causées par les restes d'insectes volants. La cause est évidemment que les [insectes](#) adultes et en [état de navigabilité](#) recherchent des courants d'air élevés et rapides dans de grands essaims peu de temps avant de pondre leurs œufs. Les insectes le font pour permettre au vent de les transporter vers des aires de reproduction souvent éloignées.

Les [trajectoires de vol utilisées par les insectes](#) sont de plus en plus bordées de grandes éoliennes depuis environ 30 ans. Leurs pales de rotor fendent l'air à des vitesses de pointe élevées de plusieurs centaines de kilomètres à l'heure.

Une [analyse de modèle](#) évalue les quantités d' [insectes](#) actuellement potentiellement [menacées](#) en Allemagne à environ 24 000 t par an. Lors du passage dans les rotors, pertes d'au moins 1 200 t par an ou 5 à 6 milliards d'insectes par jour - pendant la saison chaude de l'année.

## Une action rapide est nécessaire



© industrieblick / AdobeStoc

En fin de compte, les auteurs de l'étude arrivent à la conclusion que les hypothèses qui, il y a 30 ans, ont conduit à une dispense d'un [certificat de compatibilité](#) pour les éoliennes [et les insectes volants](#) sont erronées. Apparemment, les insectes de toutes sortes volent à des vitesses de vent faibles et élevées à la hauteur des rotors éoliens modernes et sont blessés dans le processus. Le calcul du modèle basé sur l'hypothèse d' [une](#) densité d' [insectes constante](#) indique également que le parc éolien installé en Allemagne aujourd'hui tuerait beaucoup plus d'insectes s'ils étaient présents.

Les scientifiques trouvent cette évolution inquiétante car elle contrecarre directement un éventuel [rétablissement de la](#) population d' [insectes](#) . Ils soulignent expressément que les pertes peu avant la ponte des insectes ont un effet accru sur la génération suivante. Les pertes estimées sont ainsi retirées non seulement du processus de reproduction annuel de la population d' [insectes](#) , mais également de l'ensemble de [la chaîne alimentaire ultérieure](#) .

Enfin, il convient de souligner que le maintien de la renonciation à la preuve de la compatibilité des éoliennes [avec les insectes volants](#) après plus de 30 ans d' [expansion de l'énergie éolienne n'est](#) certainement pas une option socialement acceptable. Les chercheurs soulignent également que le déclin [des insectes volants](#) depuis les années 1990 a certainement eu diverses causes. Néanmoins, ils sont convaincus qu'une contribution à la réduction des pertes de la part de l'utilisation de [l'énergie éolienne](#) est définitivement souhaitable. D'autant plus qu'il existe un potentiel d'évitement très élevé.

## Somme

# «Mes bêtes déplacées vont mieux» : dans les Hauts-de-France, des éleveurs se disent victimes des éoliennes

Plusieurs éleveurs des Hauts-de-France ont vu leurs bêtes s'affaiblir, voire mourir, et accusent les éoliennes d'être à l'origine de ce mal. La région fait pression pour qu'on les écoute.



Philippe Marchandier, éleveur à Mazinghien (Nord), assure avoir perdu plusieurs bêtes à cause des éoliennes. LP/Isabelle Boidanqhein

## **Par Isabelle Boidanghein**

Le 2 mars 2022 à 09h25

Le conseil régional des Hauts-de-France se porte auprès des éleveurs pour soutenir leur combat pour la reconnaissance des nuisances liées aux « tensions électriques parasites et courants vagabonds ». La demande porte sur le manquement de prise en compte des études de sol et sous-sol [préalables à l'installation d'éoliennes](#).

« C'est un phénomène qui semble récurrent et abouti à des situations catastrophiques, s'insurge Patricia Poupart, conseillère régionale de la Somme. Un groupe de parlementaires devait se pencher sur le problème mais les rapports n'ont toujours pas été remis. Nous avons un vrai pouvoir d'influence. »

### **« Je travaille pour payer mes dettes jusqu'à la retraite »**

Une réunion de travail vient de se dérouler à l'exploitation de Yann Joly au Boisle (Somme). Cet éleveur laitier et céréalier a dû se séparer d'environ 300 bovins, dont 120 laitières. Il était [lassé de les voir s'affaiblir, jusqu'à parfois mourir](#), après la mise en route de 12 puis de 24 mats par Enercon. Découverte par un sourcier, une rivière aurait transporté des courants électriques.

Il fait partie du collectif ANAST (Association Nationale Animaux sous tension), qui rassemble des centaines d'éleveurs : « De 2011 à 2015, j'ai perdu 350 000 euros. Je réclame cette somme devant le tribunal. J'ai été débouté mais je fais appel. J'ai dû me mettre en cessation d'activité pour le lait. Je travaille pour payer mes dettes jusqu'à la retraite. Je suis content de la démarche du conseil régional. Je me sens moins seul car l'État fait l'autruche. »

Éleveur à Mazinghien (Nord), [Philippe Marchandier a perdu lui aussi de nombreuses bêtes](#) à cause d'un parc de 5 éoliennes de Boralex. Une veine d'eau passerait sous sa ferme et serait conductrice d'électricité via le piquet de terre d'un mat. Il a déplacé une grande partie de son cheptel dans l'Aisne et attend une indemnisation à l'amiable : « Entre vouloir et pouvoir il y a une différence, commente-t-il à propos de la démarche de la région. Mes bêtes déplacées vont mieux. Celles restées à Mazinghien ne vont bien que parce que j'ai mis 1,50 m de fumier pour les isoler des courants électriques. »